



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 13 JUIN 2016

Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 juin 2016 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Chalet Peter Williamson, situé au 300, rue Cypihot. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Daniel Boyer, Yvan Labelle et Michel Boudreault

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière par intérim, Linda Chau agit comme secrétaire de la présente séance.

À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

06-158-16 Ouverture de la séance

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Michel Boudreault

D'ouvrir la séance ordinaire du 13 juin 2016. Il est 19 h 31.

Adoptée à l'unanimité.

06-159-16 Ordre du jour

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

06-158-16 Ouverture de la séance

06-159-16 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes

3. Adoption de procès-verbaux du conseil

06-160-16 Adoption de procès-verbaux

4. Sécurité publique

06-161-16 Service de réponse aux alarmes dans les bâtiments municipaux

06-162-16 Demande d'assistance pour la Fête de la Sainte-Anne

5. Développement communautaire

06-163-16 Addendum au Protocole d'entente pour l'année 2016 entre le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et la Ville relativement à l'utilisation d'un terrain de pratique pour l'usage du club de rugby

06-164-16 Démission d'un membre du comité communautaire

6. Urbanisme

6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

6.3. Autres sujets

06-165-16 Nomination d'un nouveau membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme

06-166-16 Moratoire – Règlement numéro 533-66 modifiant le règlement de zonage numéro 533 de manière à introduire de nouvelles normes d'installation des quais et des abris d'embarcation dans le littoral du Lac Saint-Louis

06-167-16 Moratoire – Règlement numéro 536-9 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 536 afin d'exiger l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'installation des quais et des abris d'embarcation dans le littoral du Lac Saint-Louis

7. Services techniques

7.1. Autorisation de dépenses

06-168-16 Autorisation de signer une entente de partenariat avec Hydro-Québec permettant le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

06-169-16 Octroi de contrat – Travaux de réfection au 300 rue Cypihot (Chalet Peter Williamson) et au 1, rue de l'Église

06-170-16 Inspection et nettoyage de la conduite de refoulement pour la station de pompage Leslie -Dowker

7.2. Conclusion de contrats

06-171-16 Demande d'autorisation au MDDELCC – Projet SAB-18

06-172-16 Acquisition d'un véhicule Ford F-150 XL 2016 neuf

06-173-16 Acquisition d'un véhicule Ford F-350 XL 2016 à châssis-cabine RAJ

06-174-16 Services professionnels d'ingénierie pour les travaux électriques – boul. des Anciens-Combattants

7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

7.5. Autres sujets

06-175-16 Services professionnels d'ingénierie – Demande auprès du MDDELCC pour des travaux d'infrastructures sur les rues St-Étienne (de Montée Sainte-Marie à Legault), Lamarche (de Ste-Élisabeth à l'A 20) et Legault (de St-Étienne à Ste-Élisabeth)

06-176-16 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de réfection des rues St-Étienne (de Montée Ste-Marie à Legault), Lamarche (de Ste-Élisabeth à l'A 20) et Legault (de St-Étienne à Ste-Élisabeth)

06-177-16 Versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

06-178-16 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition d'un véhicule Ford F-550 muni d'une nacelle

06-179-16 Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) pour la remise en état et l'amélioration des infrastructures du Centre Harpell

06-180-16 Pavage sur la rue Zénon-Gareau

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

06-181-16 Campagne de promotion touristique 2016

10. Finances

10.1. dons / promotions / aides financières

06-182-16 Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière

10.2. Autres sujets

- 06-183-16 Adoption des comptes
 06-184-16 Transfert de l'excédent affecté au surplus non affecté
 06-185-16 Signature d'une nouvelle entente avec Bell pour lignes filaires

11. Administration et greffe

- 11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
 11.2. Opérations Immobilières
 11.3. Autres sujets

12. Ressources humaines

- 12.1. Contrats et ententes
 06-186-16 Promotion Louis Lauzon – Groupe 3 – Préposé à la propreté
 13.2. Autres sujets

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 06-187-16 Adoption du règlement numéro 791 concernant la division du territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en six districts électoraux
 06-188-16 Adoption du règlement numéro 787-1 modifiant le règlement numéro 787 relatif aux tarifs pour l'année 2016 afin d'y intégrer un tarif pour l'obtention d'un permis temporaire pour l'utilisation des pesticides

14. Dépôt de documents

15. Levée de la séance

- 06-189-16 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 32 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la période de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 20 h 39 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Non-Résident de Sainte-Anne- de-Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Confidentialité d'une lettre adressée au Conseil municipal – Demande qui a transmis la lettre au Marché Sainte-Anne; • Respect de la lettre d'entente de 2001 avec le Marché Sainte-Anne eu égard à la vente de produits alimentaires locaux uniquement; • Paiement des frais par le Marché Sainte-Anne pour l'occupation sur le domaine public; • Demande si la Ville fera respecter l'entente de 2001 avec le Marché Sainte-Anne sur l'autorisation d'avoir un service de restauration sur place; • Désire que le Marché Sainte-Anne soit traité comme les autres commerçants;

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Confidentialité d'une lettre adressée au Conseil municipal; • Remplacement des tuiles de trottoir – Phase I de la rue Sainte-Anne; • Réparation des trous dans les poteaux d'Hydro-Québec; • Adoption du Règlement sur les tarifs d'eau; • Date de disponibilité des pamphlets touristiques; • Emplacement de la gare de train et où s'arrête-t-elle; • Suivi des développements suite au transfert de l'Hôpital Sainte-Anne;
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi sur la date de début des travaux de la piste cyclable; • Demande si un des élus était présent lors de la session d'informations sur les trains électriques – S'exprime sur l'importance de la présence d'un membre du Conseil à cette session d'information;
4 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande comment les lettres adressées au Conseil municipal sont jugées confidentielles ou non, de façon générale; • Demande concernant la condition de la victime à la suite de l'agression survenue dans la nuit du 2 au 3 juin sur la rue Sainte-Anne; • Demande si les cases réservées aux taxis au centre-ville peuvent-être retirées vu qu'elles ne sont pas utilisées;
5 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande si les résidents seront exemptés de toute pénalité pour l'année 2016 suite au moratoire imposé sur les quais (résolution 06-166-16); • Demande si une autre consultation publique aura lieu pour le nouveau règlement sur les quais; • Pourquoi engager des fonds pour l'embauche de consultants externes alors que la Ville a un urbaniste à l'interne et que le projet de règlement sur les quais convenait parfaitement; • S'interroge sur l'expertise du consultant externe sur les quais; • Demande si les résidents seront informés de la prochaine consultation publique sur la réglementation sur les quais et de quelle façon;
6 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande si un des membres du Conseil habite sur la rue où se trouve les quais et embarcations; • Désire être mieux informé des changements/avis concernant la réglementation sur les quais;
7 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande comment les résidents seront informés des développements, recommandations et procédures à venir liés aux quais; • Désire que l'analyse sur les quais soit effectuée sur chacune des saisons;
8 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Réglementation sur les quais - Explique qu'il y a un risque d'endommager les bateaux et un risque pour la sécurité des gens vu les vagues et conditions du fleuve;
9 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande s'il peut faire l'acquisition d'un bateau de 36 pieds; • Réglementation sur les quais - Souligne l'importance de la sécurité des gens;

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
10 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle de la salubrité au Marché Sainte-Anne par le MAPAQ ou la Ville de Montréal; • Demande si un permis est requis pour la vente des aliments réfrigérés et/ou cuits sur place aussi – Affichage des permis; • Résolution 01-010-16 : Suivi de l'appel d'offres concernant la Tour d'eau; • Le PTI publié sur le site n'est pas celui adopté par le Conseil; • Demande si la firme d'architectes est la même que celle qui a soumis les plans dans le cadre du projet SAB-18 à l'époque où l'intervenant était membre sur le CCU; • Règlement sur les quais – Pourquoi retenir les services de Mme Doyon (experte en urbanisme) en plus de la firme Multinautic; • Dépôt de documents – Y a-t-il une erreur de titre dans le Règlement 789; • Date de dépôt du procès-verbal de la consultation publique PPCMOI du 24 mai 2016; • Quelles sont les mesures de la Ville pour attirer les industries – Donne exemple à Baie d'Urfé; • Absence des membres du Conseil à la séance de porte ouverte Train de l'ouest; • Demande si la Ville peut accélérer le processus du PPU compte tenu de la présence d'une nouvelle gare de train;
11 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi concernant l'aménagement des bollards sur la rue Meloche et demande de la date prévue pour les travaux; • Demande s'il est interdit de stationner sur la rue Meloche (entre la rue Grenier et ch. Ste-Marie); • Demande de faire installer un dos d'âne en face du 321 rue Cypihot;
12 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Demande s'il est possible de rendre la descente en bateau existante plus sécuritaire – Une nouvelle descente est-elle prévue dans l'étude sur les quais;

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

06-160-16 Adoption de procès-verbaux
--

ATTENDU QUE le greffier par intérim a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mai 2016;

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par le directeur général agissant à titre de greffier par intérim de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

06-161-16 Service de réponse aux alarmes dans les bâtiments municipaux
--

ATTENDU QU' à la suite du changement d'institution de réponse de la Centrale de Pointe-Claire vers la Ville de Mont-Royal, la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue doit modifier ses procédures car la Ville de Mont-Royal n'offre pas le service de réponse en cas de déclenchement des alarmes;

2990

ATTENDU QUE suite à cette modification dans l'offre de service, la Ville doit se trouver un fournisseur offrant ce service;

ATTENDU QUE la compagnie *Leduc Sécurité* a déjà la charge de l'entretien et de la réparation de tous les systèmes d'alarme de la Ville depuis plusieurs années et que le rapport service/qualité est excellent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Ryan Young

D'accepter l'offre de services de *Leduc Sécurité* pour un montant de 8,088.50 \$, taxes incluses, pour un service de réponse aux alarmes dans les bâtiments municipaux pour une période de trois (3) ans et six (6) mois, soit du 30 juin 2016 au 31 décembre 2019.

D'autoriser une dépense maximale de 1 155,50 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-290-00-339 du fonds général pour l'année financière 2016.

Adoptée à l'unanimité.

06-162-16 Demande d'assistance pour la Fête de la Sainte-Anne
--

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande de la Paroisse de Ste-Anne-de-Bellevue par lettre datée du 25 mai 2016 cherchant la collaboration de la Ville lors de la tenue de cet événement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser la présence des agents de la Sécurité publique de la Ville afin de veiller à la bonne marche de la procession annuelle de la Fête de la Sainte-Anne qui aura lieu le 26 juillet 2016.

De rendre disponible un camion de la Ville pour permettre la parade de la statue de Sainte-Anne.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

06-163-16 Addendum au Protocole d'entente pour l'année 2016 entre le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal et la Ville relativement à l'utilisation d'un terrain de pratique pour l'usage du club de rugby
--

2991

- ATTENDU QUE dû au transfert de l'Hôpital Sainte-Anne du gouvernement fédéral au gouvernement du Québec le 1^{er} avril 2016, certaines conditions diffèrent dans l'application du protocole;
- ATTENDU la résolution 05-123-16 approuvant l'entente entre la Ville et le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal relativement à l'utilisation d'un terrain de pratique pour l'usage du club de rugby de Sainte-Anne;
- ATTENDU QUE certaines conditions de renouvellement avaient été dictées dans ladite résolution;
- ATTENDU QU' une correction doit être apportée au niveau de la responsabilité de l'entretien du terrain;
- ATTENDU QUE l'entretien du terrain de rugby relève de la Ville et non de l'Hôpital;
- ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs à l'effet de d'approuver cette addendum à l'entente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Dana Chevalier

D'approuver l'addendum au protocole d'entente entre le CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île et la Ville en ce qui a trait à l'entretien régulier du terrain de rugby qui est de la responsabilité de la Ville et non de l'Hôpital.

Adoptée à l'unanimité.

06-164-16 Démission d'un membre du comité communautaire
--

- ATTENDU la résolution 05-125-16 nommant Monsieur Abanto membre du Comité communautaire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Francis Juneau

D'accepter la démission de Monsieur Félix Abanto Trujillo du Comité communautaire.

Adoptée à l'unanimité.

6. URBANISME

- 6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

06-165-16 Nomination d'un nouveau membre au sein du Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QU' une vacance au Comité consultatif d'urbanisme doit être comblée;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à deux (2) appels de candidatures qui n'ont pu combler le poste;

ATTENDU QUE Madame Ano Khatcherian a soumis sa candidature le 21 avril 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

De nommer Madame Ano Khatcherian membre du Comité consultatif d'urbanisme pour un terme se terminant le 1^{er} février 2018.

Adoptée à l'unanimité.

06-166-16 Moratoire – Règlement numéro 533-66 modifiant le règlement de zonage numéro 533 de manière à introduire de nouvelles normes d'installation des quais et des abris d'embarcation dans le littoral du Lac Saint-Louis

Madame le maire demande une suspension de la séance du Conseil à 20 h 59

Proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

Madame le maire demande la reprise de la séance à 21 h 03.

Proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

Adoptée à l'unanimité.

ATTENDU QUE la Ville a adopté le règlement numéro 533-66 modifiant le règlement de zonage numéro 533 relativement aux normes d'installation des quais et des abris d'embarcation dans le littoral du Lac Saint-Louis;

ATTENDU QUE la Ville souhaite mandater la firme *Hélène Doyon, urbaniste-conseil inc.* et la firme *Multinautic International* afin d'élaborer une proposition réglementaire plus adaptée au contexte et à la réalité des usagers des quais et des abris d'embarcation;

ATTENDU QU' il y a lieu d'imposer un moratoire afin de suspendre l'entrée en vigueur du règlement numéro 533-66 portant sur les nouvelles normes d'installation des quais et des abris d'embarcation pour l'année 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'imposer un moratoire afin de suspendre l'entrée en vigueur du règlement numéro 533-66 portant sur les nouvelles normes d'installation des quais et des abris d'embarcation pour l'année 2016;

De retenir les services de la firme *Hélène Doyon, urbaniste-conseil inc* afin d'élaborer une proposition réglementaire portant sur les normes d'installation des quais et des abris d'embarcation dans le littoral du Lac Saint-Louis.

D'autoriser une dépense maximale de 1 655.64 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-610-00-410 du fonds général pour les services professionnels de la firme *Hélène Doyon, urbaniste-conseil inc.*

De retenir les services de la firme *Multinautic International*, expert dans le domaine des quais et du milieu hydrique.

D'autoriser une dépense maximale de 2 069.55 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-610-00-410 du fonds général pour les services professionnels de la firme *Multinautic International*.

Adoptée à l'unanimité.

06-167-16	Moratoire – Règlement numéro 536-9 modifiant le règlement des permis et certificats numéro 536 afin d'exiger l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'installation des quais et des abris d'embarcation dans le littoral du Lac Saint-Louis
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville impose un moratoire sur sa réglementation portant sur les normes d'installation des quais et des abris d'embarcation suivant la résolution 06-187-16;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'imposer un moratoire sur la délivrance de certificats d'autorisation permettant l'installation des quais et des abris d'embarcation dans le littoral du Lac Saint-Louis, pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES

06-168-16	Autorisation de signer une entente de partenariat avec Hydro-Québec permettant le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques
------------------	---

ATTENDU QUE cette autorisation est dans l'optique de l'atteinte des objectifs du plan de la Ville « Vers un avenir durable 2012-2020 »;

ATTENDU la résolution 04-093-16 autorisant le directeur général à signer l'entente entre le Ministère de l'Énergie et des ressources naturelles et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue dans le cadre d'une offre de service de recharge publique pour les véhicules électriques – circuit électrique d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE l'entente entre les deux parties a été entérinée par le Ministère le 27 avril 2016 et par la Ville le 14 avril 2016;

ATTENDU QUE la Ville souhaite offrir son soutien aux automobilistes qui font le choix de rouler à l'électricité pour ainsi promouvoir le principe du développement durable et favoriser les choix éco-responsables sur son territoire;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal et développement durable à l'effet de signer l'entente de partenariat entre Hydro-Québec et la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser le directeur général à signer l'entente de partenariat entre Hydro-Québec et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue permettant le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du « circuit électrique » d'Hydro-Québec.

D'autoriser une dépense maximale de 8 000 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire numéro 02-452-30-439 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

06-169-16 Octroi de contrat – Travaux de réfection au 300 rue Cypihot (Chalet Peter Williamson) et au 1, rue de l'Église

- ATTENDU QUE la condition des marches d'accès extérieur au Chalet Peter Williamson est précaire pour les usagers suite aux intempéries, gels et dégels au fil des années;
- ATTENDU QU' il y a lieu, par la même occasion, de faire effectuer une réparation au presbytère suite à un accrochage survenu cet hiver avec l'excavatrice de la Ville;
- ATTENDU l'analyse des offres de services reçues à la suite d'une demande de prix;
- ATTENDU la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics à l'effet de conclure un contrat de services pour les travaux de réfection avec la compagnie ayant offert le plus bas prix conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'octroyer le contrat de services à la compagnie *Les Entreprises Michael Cinqino Inc.*, pour des travaux de réfection au 300, rue Cypihot et au 1, rue de l'Église.

D'autoriser une dépense maximale de 12 302.33 \$, taxes incluses, à même les postes budgétaires numéro 02-701-74-522 et numéro 02-190-00-995 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

06-170-16 Inspection et nettoyage de la conduite de refoulement pour la station de pompage Leslie -Dowker

- ATTENDU QUE la conduite de refoulement date d'environ 25 ans;
- ATTENDU QU' une inspection télévisée est nécessaire afin de valider l'intégrité et l'état de la conduite;
- ATTENDU QU' un nettoyage de la conduite par une firme spécialisée est requis afin de procéder à ladite inspection;
- ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal et développement durable à l'effet de conclure le contrat d'inspection et de nettoyage de la conduite de refoulement au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Yvan Labelle

D'octroyer le contrat à la compagnie *ABC Environnement Inc.* pour les travaux de nettoyage et d'inspection télévisée de la conduite de refoulement entre le poste de pompage Leslie-Dowker et le regard sanitaire situé au coin des rues Meloche et Grenier.

D'autoriser une dépense maximale de 125 545.80 \$, taxes incluses, à même le surplus non affecté au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS**06-171-16 Demande d'autorisation au MDDELCC – Projet SAB- 18**

- ATTENDU QUE dans le cadre du développement du projet résidentiel SAB-18, le promoteur doit procéder à une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- ATTENDU QUE cette autorisation est obligatoire afin de procéder à la construction des infrastructures municipales, soit des réseaux d'égout sanitaire, d'aqueduc et de drainage des eaux pluviales;
- ATTENDU QUE le Conseil municipal a approuvé en mai 2013 le PAE pour l'aménagement du projet SAB-18 et en janvier 2014, les plans du projet résidentiel sur les lots 1 559 535 et 2 898 238;
- ATTENDU QUE la résolution 01-011-14 doit être abrogée du fait que les plans finaux approuvés par la Ville sont ceux du 3 mai 2016 et que la résolution doit spécifier que les plans ont été émis pour autorisation du MDDELCC;
- ATTENDU QUE la Ville doit s'engager à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales à long terme concernant l'unité de traitement des eaux de ruissellement, de régulateurs de débits et l'exutoire pluvial du bassin de rétention et le bassin de rétention;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Francis Juneau

D'approuver les plans émis pour autorisation du MDDELCC au 3 mai 2016, numéro 3.

D'informer le MDDELCC que la Ville ne s'oppose pas à la délivrance de l'autorisation par le ministère.

2997

D'autoriser madame le Maire et la greffière par intérim à signer une entente relative aux travaux municipaux (Règlement numéro 781) avec le promoteur quant à la réalisation des infrastructures et à la cession de celles-ci à la Ville ainsi que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

De confirmer l'engagement de la Ville de veiller à l'entretien des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

D'abroger la résolution 01-011-14 relativement à l'approbation des plans du projet résidentiel sur les lots 1 559 535 et 2 898 238.

Adoptée à l'unanimité.

06-172-16 Acquisition d'un véhicule Ford F-150 XL 2016 neuf
--

ATTENDU QU' il y a lieu de pourvoir au remplacement de l'unité 04-4 de la flotte par un modèle similaire neuf;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues à la suite d'un appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics à l'effet de conclure un contrat de fourniture pour l'acquisition d'un véhicule F-150 avec la compagnie ayant offert le plus bas prix conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Michel Boudreault

D'octroyer le contrat d'achat à la compagnie *Avantage Ford Inc.* pour l'acquisition d'un véhicule Ford F-150.

D'autoriser une dépense maximale de 31 309.99 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 28 590.19 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de cinq (5) ans comme suit :

Pour l'année 2017 : 5 718,19 \$
Pour les années 2018 à 2021 : 5 718,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

06-173-16 Acquisition d'un véhicule Ford F-350 XL 2016 à châssis-cabine RAJ
--

ATTENDU QU' il y a lieu de pourvoir au remplacement de l'unité 52 de la flotte par un modèle similaire neuf;

ATTENDU l'analyse des soumissions reçues à la suite d'un appel d'offres public;

2998

ATTENDU la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics à l'effet de conclure un contrat de fourniture pour l'acquisition d'un véhicule F-350 avec la compagnie ayant offert le plus bas prix conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Yvan Labelle

D'octroyer le contrat d'achat à la compagnie *Avantage Ford Inc.* pour l'acquisition d'un véhicule Ford F-350.

D'autoriser une dépense maximale de 44 771.27 \$, taxes incluses, laquelle sera financée à même un emprunt au fonds de roulement de 40 882,14 \$.

L'emprunt au fonds de roulement sera remboursé sur une période de cinq (5) ans comme suit :

Pour l'année 2017 : 8 178,14 \$
Pour les années 2018 à 2021 : 8 176,00 \$

Adoptée à l'unanimité.

06-174-16 Services professionnels d'ingénierie pour les travaux électriques – boul. des Anciens-Combattants
--

ATTENDU QUE les conduits et les câbles électriques souterrains ainsi que le panneau d'alimentation électrique du réseau d'éclairage du boul. des Anciens-Combattants, entre la rue Demers et la caserne au 550 boul. des Anciens-Combattants, sont obsolètes et doivent être remplacés;

ATTENDU la résolution 04-100-16 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance pour des travaux électriques sur le réseau d'éclairage du boul. des Anciens-Combattants;

ATTENDU QUE la Ville avait invité trois (3) firmes à soumissionner et que deux (2) firmes ont décliné l'invitation en raison de leurs charges de travail élevées en cette période;

ATTENDU QUE l'offre de la troisième firme qui a soumissionné dépassait la limite permise pour les appels d'offres sur invitation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Michel Boudreault

De rejeter l'offre de services de la firme *EXP* soumise le 28 avril 2016 pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance pour les travaux électriques sur le boul. des Anciens-Combattants.

D'autoriser l'administration municipale à retourner en appel d'offres public.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.5. AUTRES SUJETS

06-175-16 Services professionnels d'ingénierie – Demande auprès du MDDELCC pour des travaux d'infrastructures sur les rues St-Étienne (de Montée Sainte-Marie à Legault), Lamarche (de Ste-Élisabeth à l'A 20) et Legault (de St-Étienne à Ste-Élisabeth)
--

ATTENDU QUE la firme d'ingénieurs-conseils *Groupe-Conseil Génipur Inc.* doit présenter une demande d'autorisation pour approbation au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'Environnement*, pour les travaux d'infrastructures sur les rues St-Étienne, Lamarche et Legault;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à transmettre au Ministère, dans un délai maximum de 60 jours suivant la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur à l'effet que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le Ministère;

ATTENDU QUE le remplacement des infrastructures des rues est un des secteurs prioritaires du Plan de développement durable 2012-2020 de la Ville;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal et développement durable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

3000

D'autoriser la firme d'ingénieurs-conseils *Groupe-Conseil Génipur Inc.* à présenter au Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, pour les travaux d'infrastructures des rues St-Étienne (de montée Ste-Marie à Legault), Lamarche (de Ste-Élisabeth à l'A20) et Legault (de Ste-Étienne à Ste-Élisabeth).

Que la Ville s'engage à transmettre au Ministère, dans un délai maximum de 60 jours suivant la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur à l'effet que les travaux réalisés sont conformes à l'autorisation accordée par le Ministère.

D'autoriser la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, une autorisation habilitant la firme d'ingénieurs-conseils *Groupe-Conseil Génipur Inc.* à présenter la demande au Ministère et à présenter tout autre engagement en lien avec cette demande.

D'autoriser la dépense maximale de 569.00 \$, à même le surplus non affecté au 31 décembre 2015.

Adoptée à l'unanimité.

06-176-16	Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de réfection des rues St-Étienne (de Montée Ste-Marie à Legault), Lamarche (de Ste-Élisabeth à l'A 20) et Legault (de St-Étienne à Ste-Élisabeth)
------------------	--

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au PTI 2016-2017-2018 et seront financés par le Règlement d'emprunt numéro 789 sous réserve de son approbation;

ATTENDU QUE le *Groupe-Conseil Génipur Inc.* procède à la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance dans le cadre de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Daniel Boyer

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour l'exécution de travaux de réfection des rues St-Etienne (de Montée Ste - Marie à Legault), Lamarche (de Ste-Élisabeth à l'A 20) et Legault (de St-Étienne à Ste-Élisabeth).

Adoptée à l'unanimité.

06-177-16 Versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018

- ATTENDU QUE la résolution 05-136-16 concernant la subvention TECQ dans le cadre de travaux de réfection d'infrastructures 2016 doit être modifiée pour être conforme au Guide relatif au versement de la contribution gouvernementale;
- ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;
- ATTENDU QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Ryan Young

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

3002

- La municipalité s’engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu’au 31 mars prochain.

Adoptée à l’unanimité.

06-178-16	Autorisation de procéder à un appel d’offres public pour l’acquisition d’un véhicule Ford F-550 muni d’une nacelle
------------------	---

- ATTENDU QUE la nacelle actuelle date de 1976 et est dans un état vétuste qui ne rencontre plus les normes d’inspection de la SAAQ;
- ATTENDU QUE la plupart des véhicules de la Ville sont de modèles Ford améliorant ainsi la disponibilité des pièces de rechange;
- ATTENDU QUE suite à la détérioration et l’usure de la nacelle, il est recommandé de faire l’acquisition d’un véhicule neuf muni d’une nacelle;
- ATTENDU la recommandation du Coordonnateur aux Travaux publics à l’effet de remplacer l’unité 54 de la flotte par un modèle similaire neuf qui serait muni d’une nacelle;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Francis Juneau

D’autoriser l’administration municipale à procéder à un appel d’offres public pour l’acquisition d’un véhicule Ford F-550 muni d’une nacelle.

Adoptée à l’unanimité.

06-179-16	Demande d’aide financière dans le cadre du Programme d’infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) pour la remise en état et l’amélioration des infrastructures du Centre Harpell
------------------	--

- ATTENDU le Programme d’infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) appuyant la remise en état et l’amélioration, y compris l’agrandissement, d’infrastructures communautaires existantes;
- ATTENDU QUE la Ville désire soumettre un projet pour la revitalisation du Centre Harpell dans le cadre de ce programme et son appel

3003

de propositions pour l'année 2016 sous le thème « Une économie axée sur une croissance propre »;

ATTENDU QUE la date limite pour soumettre le projet au Ministère est le 8 juillet 2016;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Ministère du Développement économique Canada pour les régions du Québec dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC150) sous le thème « Une économie axée sur une croissance propre ».

D'autoriser monsieur Ashkan Matlabi, conseiller en urbanisme de la Ville à compléter tous les documents relatifs à cette demande.

D'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville tous les documents relatifs à cette demande afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

06-180-16 Pavage sur la rue Zénon-Gareau

ATTENDU QU' une réfection de la rue Zénon-Gareau a été effectuée au courant de la période printanière;

ATTENDU QU' il y a lieu d'effectuer une réfection minimale de la rue Zénon-Gareau pour les prochaines années;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'exécution des travaux de réfection de la rue Zénon-Gareau.

Adoptée à l'unanimité.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

06-181-16 Campagne de promotion touristique 2016

ATTENDU QUE la Ville veut promouvoir le développement récréotouristique à Sainte-Anne-de-Bellevue;

3004

- ATTENDU le dépôt du rapport « Plan Stratégique de développement récréotouristique de Sainte-Anne-de-Bellevue » de décembre 2015;
- ATTENDU QUE la Ville, dans le cadre de sa campagne de promotion, travaille avec les partenaires récréotouristiques de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QU' un budget de 44 450 \$ est requis relativement à la campagne de promotion récréotouristique pour l'année 2016;
- ATTENDU QUE la contribution des partenaires s'élève à un montant de 9 450\$ dans le budget prévu à cette fin;
- ATTENDU QUE la contribution de la Ville est de 35 000 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser le trésorier à transférer la somme de 35 000 \$ du poste budgétaire 02-131-00-145 au poste budgétaire 02-620-01-699 afin de s'assurer que tous les fonds et dépenses reliés au budget de promotion touristique soient comptabilisés dans un nouveau poste budgétaire afin d'être en mesure de procéder à une conciliation à la fin du projet au mois de décembre 2016 et de faire rapport au Conseil municipal.

Adoptée à l'unanimité.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

06-182-16	Aide financière à l'organisme à but non lucratif – dons / promotions / aide financière
------------------	---

- ATTENDU QUE la Ville supporte des organismes à but non lucratif par l'entremise d'aide financière sous forme de dons et/ou promotions et/ou aides financières ;
- ATTENDU QUE la demande correspond aux critères de la Politique de dons de la Ville ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser la dépense et le paiement de 350 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-993 du fonds général, à la Fondation de la Résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île pour l'achat de deux billets de cocktails dînatoires au 6^e Tournoi de golf annuel qui aura lieu le 29 août 2016 pour la participation de madame le Maire, Paola Hawa et madame la conseillère Dana Chevalier.

D'autoriser la dépense et le paiement d'une somme de 250 \$, à même le poste budgétaire 02-190-00-991 du fonds général, à la Fondation de l'Hôpital Sainte-

3005

Anne afin de répondre aux besoins urgents et prioritaires de nos vétérans et militaires de l'Hôpital Sainte-Anne.

Adoptée à l'unanimité.

10.2. AUTRES SUJETS

06-183-16 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Francis Juneau

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 13 juin 2016 :

449 489,58 \$

+Liste des comptes fournisseurs en date du 31 mai 2016 :

95 017,97 \$

Total :

544 507,55 \$

Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 27 mai 2016 :

262 833,21 \$

Adoptée à l'unanimité.

06-184-16 Transfert de l'excédent affecté au surplus non affecté

ATTENDU QUE suite à la vérification des états financiers de l'année 2015 par la firme *Goudreau Poirier Inc.*, ils ont constaté que certains montants du surplus affecté, résultant de certaines décisions antérieures à l'année 2010, n'étaient plus nécessaires;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser le transfert de montants nets de 113 810,31 \$ de l'excédent affecté au surplus non affecté.

Adoptée à l'unanimité.

06-185-16 Signature d'une nouvelle entente avec Bell pour lignes filaires

ATTENDU QUE suite à l'implantation du nouveau système téléphonique l'an passé, la Ville a considérablement réduit ses coûts de téléphonie en éliminant la plupart de ses lignes avec Bell;

ATTENDU QU' il reste maintenant sept (7) lignes filaires (analogues);

ATTENDU QUE la Ville a demandé au fournisseur de service une révision des prix payés par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser la signature d'une nouvelle entente d'un (1) an avec Bell pour les lignes filaires que la Ville utilise encore.

D'autoriser une dépense maximale de 2 662,34 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-190-00-335 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

11.3. AUTRES SUJETS

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

06-186-16	Promotion Louis Lauzon – Groupe 3 – Préposé à la propreté
------------------	--

ATTENDU QUE le poste de préposé à la propreté doit être comblé suite au départ à la retraite d'un employé col bleu le 6 mai 2016 ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser la promotion de monsieur Louis Lauzon au poste de préposé à la propreté dans le groupe 3 au service des Travaux publics dans un poste permanent conformément à la convention collective entre le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal 301, en vigueur.

Adoptée à l'unanimité.

13.2 AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS**06-187-16 Adoption du règlement numéro 791 concernant la division du territoire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en six districts électoraux**

ATTENDU la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2);

ATTENDU QUE la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* oblige la Ville à une vérification des délimitations des districts électoraux afin de s'assurer que les districts électoraux en vigueur respectent l'écart à la moyenne des électeurs à 25 % pour l'élection municipale de novembre 2017;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 14 mars 2016;

ATTENDU QU' aucune signature n'a été enregistrée quant à l'opposition au projet de règlement à la suite de la publication de l'avis public du 11 mai 2016;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Daniel Boyer

D'adopter le projet de règlement numéro 791 dont copie est jointe en annexe « A ».

Adoptée à l'unanimité.

06-188-16 Adoption du règlement numéro 787-1 modifiant le règlement numéro 787 relatif aux tarifs pour l'année 2016 afin d'y intégrer un tarif pour l'obtention d'un permis temporaire pour l'utilisation des pesticides

ATTENDU QUE la Ville a adopté le règlement numéro 790 relatif à l'utilisation des pesticides;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 14 mars 2016, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* en vue de l'adoption du règlement numéro 787-1;

ATTENDU QUE le règlement a été lu aux membres du conseil municipal avant son adoption;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Michel Boudreault
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le projet de règlement numéro 787-1 dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 9 mai 2016 au 13 juin 2016;
- Liste des commandes du 1^{er} mai 2016 au 31 mai 2016;
- Procès-verbal de la consultation publique – Projet de règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour les immeubles du 6 rue St-Antoine et 11 rue St-Jean-Baptiste tenue le 24 mai 2016;
- Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement 789 tenue le 25 mai 2016;
- Liste des embauches des étudiantes – cols bleus – aux Travaux publics - été 2016;
- Liste des embauches des étudiants – Service des Loisirs (Parc Aumais);
- Embauches pour le poste de préposé au bureau touristique et événements spéciaux, Service des Loisirs;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

06-189-16

Levée de la séance

Il est proposé par Daniel Boyer
Appuyé par Ryan Young

De lever la présente séance ordinaire. Il est 21 h 30

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Linda Chau
Greffière par intérim

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-10855